

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA
CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS306

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 8

Au début de l'alinéa 18, substituer à la première occurrence du mot :

« de »,

les mots :

« offrant des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.